

Rapprochement entre  
*Le socle de connaissances et de  
compétences professionnelles (S2CP)*

→ *La certification CLEA*  
et  
les 4 degrés de littératie (illettrisme)  
(ANLCI)

Anne VICHER



ECRIMED'

- ❖ Cabinet d'ingénierie de formation
- ❖ Organisme de formation

# Grands pôles d'activité

## Ingénierie de formation

- Ingénierie pédagogique, didactique, linguistique
- Formation de formateurs
- Études et recherches
- Audits, évaluations
- Conseil et missions d'appui

# Domaines d'intervention

- Enseignement/apprentissage du français
  - langue maternelle, étrangère, seconde
  - langue d'intégration
  - sur objectifs spécifiques
- Développement de la littératie  
(alphabétisation – lutte contre l'illettrisme)
- Développement des compétences de base
- Développement des compétences clés

# Enseignement Universitaire

**Professeure associée  
Université de Lorraine  
Master 2 FLE**

**Direction du DU FLI  
(français langue d'intégration)**



Membre du  
Comité scientifique de l'ANLCI



# La certification CLéA s'inscrit dans le contexte de

- **Evolution de l'éducation et de la formation**
  - société de la connaissance
  - formation tout au long de la vie
  - approche par compétences
- de ces derniers décennies (25 ans)

- 
- En 1993, la Commission européenne publie un Livre blanc : *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI<sup>ème</sup> siècle* avec l'objectif que l'enseignement soit plus professionnalisé.

- C'est dans ce Livre blanc qu'est développé le concept d'**employabilité**

... Suite aux travaux sur la mobilité du Conseil de l'Europe (1991) → CECR

- 
- En 1995, la Commission et le Conseil européens publient le *Livre blanc sur l'éducation et la formation* : « **Enseigner et apprendre : vers la société cognitive** »

« *Dans une société de connaissances, la valeur concurrentielle est de savoir (avant les autres) ce qui va se passer, d'anticiper, et de s'adapter... [...] La formation apparaît donc comme avantage concurrentiel.* »

# APPRENDRE

- C'est dans « [...] *l'apprendre, moteur déterminant du développement*», qu'organisations internationales, gouvernements, patronat et syndicats décident de concentrer leurs efforts, de s'investir et d'investir car
- « [...] *les individus lui doivent leur compétence et par conséquent, leur employabilité dans un marché de l'emploi au fonctionnement toujours aussi aléatoire.*»  
(Carré, 2005)

# COMPETENCE

- « Les mutations des sociétés européennes, qu'elles soient technologiques, économiques ou sociales, appellent de **nouvelles compétences**, qui s'expriment par des capacités individuelles d'**adaptation** de plus en plus importantes, **à mobiliser en situation.** »



→ Les experts de l'éducation et de la formation se tournent ainsi vers la mise en application de ce **concept opératoire** développé dans le monde du travail de l'entreprise :

→ celui de « **compétence** ».

# Le terme « compétence »

Le terme « compétence » devient

- présent dans toutes les **réflexions sur l'éducation et la formation**
- central dans la **formation tout au long de la vie**
- est repris dans les termes de différents **textes de loi sur la formation** (professionnelle)

# Compétence Consensus définitoire\*

- Réussite d'une **tâche** (de plus en plus) **complexe** dans diverses **situations**, mobilisant et combinant (en les intégrant) des **savoirs**, des **capacités**, des **attitudes**.

Cette **réussite** en situation(s) devra être reconnue, attestée et si possible certifiée.

\* Anne Vicher (Unesco, 2004) ; (ANLICI, 2005)

*Référentiels et outils d'évaluation des compétences de base.*



**Compétence :**  
**notion clé dans les référentiels de formation**

- 
- **Conseil de l'Europe (CECR)** : Cadres européen commun de références pour les langues  
→ Notion de **compétence langagière** (2000)

- **OCDE ( DéSéCo )** : Définition et sélection des **compétences clés** (2003)

*« Quelles sont les compétences dont nous avons besoin pour réussir dans la vie et contribuer au bon fonctionnement de la société ? »*

- 
- **Commission et Parlement européens - Accords de Lisbonne** sur l'apprentissage tout au long de la vie. ( 2006 )

→ *Les Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - Un cadre de référence européen.*

*Annexe de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (JO de l'Union européenne L394 du 30 décembre 2006), annexe de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (JO de l'Union européenne L394 du 30 décembre 2006)*

- 
- **Éducation nationale** (loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école)

→ *Socle commun de connaissances et de compétences*

« Ce socle rassemble l'ensemble des connaissances, **compétences**, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. »

+ adossement au **CECR** pour l'apprentissage des langues étrangères

NB : depuis 2011, la maîtrise du S3C est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

- 
- **Éducation nationale** : suite à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) modifie le S3C

→ *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*

(Décret du 31 mars 2015)



**Compétence :**  
**notion clé dans les textes de loi**  
**de la formation professionnelle**  
**en France**



- **Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale**

- Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social instaurant le **DIF** (droit individuel à la formation)

→ **Apprentissage de la langue = compétence professionnelle**

- 
- → **DGEFP** : mise en place du dispositif « **Accès aux compétences clés** » pour les personnes en insertion professionnelle «

(Circulaire du 3/1/2008 )



■ **Ministère de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale**  
( loi du 14/6/2013 relative à la sécurisation de l'emploi)

→ **Elargir FPSPP** (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) à tous les salariés **et demandeurs d'emploi**

→ Favoriser l'anticipation négociée des **mutations économiques** pour **développer les compétences**, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques

Suite à l'**Accord national interprofessionnel (ANI)**

du 7 janvier 2009,

→ **Création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP),**

consacré au développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels

**NB Le FPSPP** = association constituée d'organisations syndicales d'employeurs et de salariés, représentatives aux niveaux national et interprofessionnel.

**N.B.** **La lutte contre l'illettrisme, l'accès à des formations certifiantes** et la qualification des salariés au chômage partiel font partie des actions concrètes et prioritaires du **FPSPP**

Suite à l'**ANI** (accord national interprofessionnel) du **14 décembre 2013** sur une réforme de la formation professionnelle,

le **Ministère de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale** publie la Loi n° 2014-288 du **5 mars 2014** relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale) et crée le

→ **CPF** (**compte personnel de formation**) *ouvert pour toute personne (16 ans\*) en emploi ou à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelles ou accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail. (\* 15 ans pour le jeune qui signe un **contrat d'apprentissage**)*

→ **CEP** (**conseil en évolution professionnelle**) permettant à chaque travailleur actif de disposer d'une prestation de conseil en évolution professionnelle, dont l'objectif est d'améliorer sa qualification.

# Les partenaires sociaux,

- suite à l'**ANI** du **14 décembre 2013** et à la loi sur la formation professionnelle du **5 mars 2014**
- mise en place du
- Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (**Copanef**) et de Conseils paritaires interprofessionnels régionaux pour l'emploi et la formation (**Coparef**) en leur confiant entre autres :

**La rédaction d'un référentiel**, qui définirait le « **socle** » des « **compétences nécessaires** » à mettre en œuvre pour pouvoir faire face aux **situations professionnelles les plus récurrentes**



*Et c'est ainsi que ...*

# Socle de connaissances et de compétences professionnelles (S2CP)

Décret n° 2015-172 du 13 février 2015  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation  
professionnelle et du dialogue social

- 
- **Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**
  - **Décret du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles)**

Art. D. 6113-1.-Le socle de connaissances et de compétences mentionné aux articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 est constitué de **l'ensemble des connaissances et des compétences** qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son **accès à la formation professionnelle** et son **insertion professionnelle**. Ce socle doit être apprécié dans un **contexte professionnel**. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu.

- 
- **Publics concernés** : personnes en activité professionnelle ou en insertion professionnelle,
  - **Publics visés** : salariés, demandeurs d'emploi, personnes (dont les jeunes) en insertion professionnelle mais aussi : ,régions, partenaires sociaux, organismes de formation.
  - Le décret identifie **sept modules** constituant le socle.
  - Des **modules complémentaires** peuvent être ajoutés à l'initiative des régions, notamment dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.
  - Il prévoit que le socle de connaissances et de compétences fait l'objet d'une **certification**.

# Le S2CP, référentiel (d'évaluation)

est complété par une  
certification, baptisée  
« **CLéA** »

# L'architecture du système CLéA (Centre Inffo)

([www.ressources-de-la-formation.fr](http://www.ressources-de-la-formation.fr))

## COPANEF - garant de la certification

Comité Paritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation

Chargé de définir les politiques paritaires en matière de formation professionnelle et d'emploi, le COPANEF a initié et validé le référentiel du «Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles». Il délègue la délivrance de la certification mais il en reste le garant.

## DÉLÉGATAIRES - chargés du déploiement de la certification

Commissions Paritaires Nationales pour l'Emploi (CPNE) • Commissions Paritaires Nationales d'Application de l'Accord (CPNAA) • Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux de l'Emploi et de la Formation (COPAREF)

Le délégataire ayant demandé et reçu l'agrément du COPANEF détermine son processus de certification : méthodes d'évaluation, outils, procédure de validation paritaire, système d'habilitation, suivi des flux des certificats délivrés... Les délégataires possèdent une certaine latitude concernant les modalités mais sont tenus de respecter l'esprit et les principes de Cléa, notamment le référentiel. Sur cette base, chaque délégataire habilite des organismes pour la partie opérationnelle et met en place un jury paritaire.

## ORGANISMES ÉVALUATEURS

Accueil du candidat, évaluation, proposition, si besoin, d'un parcours de formation et suivi du dossier

## ORGANISMES FORMATEURS

Mise en œuvre du parcours de formation et du suivi des acquisitions

## JURY PARITAIRE

Examen des dossiers et délivrance du certificat au candidat - salarié ou demandeur d'emploi

## PRESCRIPTEURS

Employeur, OPCA, Région, Pôle emploi, Conseil en évolution professionnelle...

## CERTIFICATION CLÉ A

- Évaluation préalable
- Analyse des résultats, proposition d'un parcours de formation si nécessaire
- Parcours de formation
  - Evaluation finale
- Examen du dossier par le jury

**Délivrance  
du Certificat Cléa**

## FINANCEURS

OPCA, Région, Pôle emploi...

## CANDIDAT

Salarié ou demandeur d'emploi...

# CLéA = certification

- **Sur la base du référentiel d'évaluation (S2CP)**
  - entretien
  - validation des acquis / reconnaissance de diplômes ...
  - évaluation initiale
- **Certification par jury (Coparef ou CNPE de branche)**

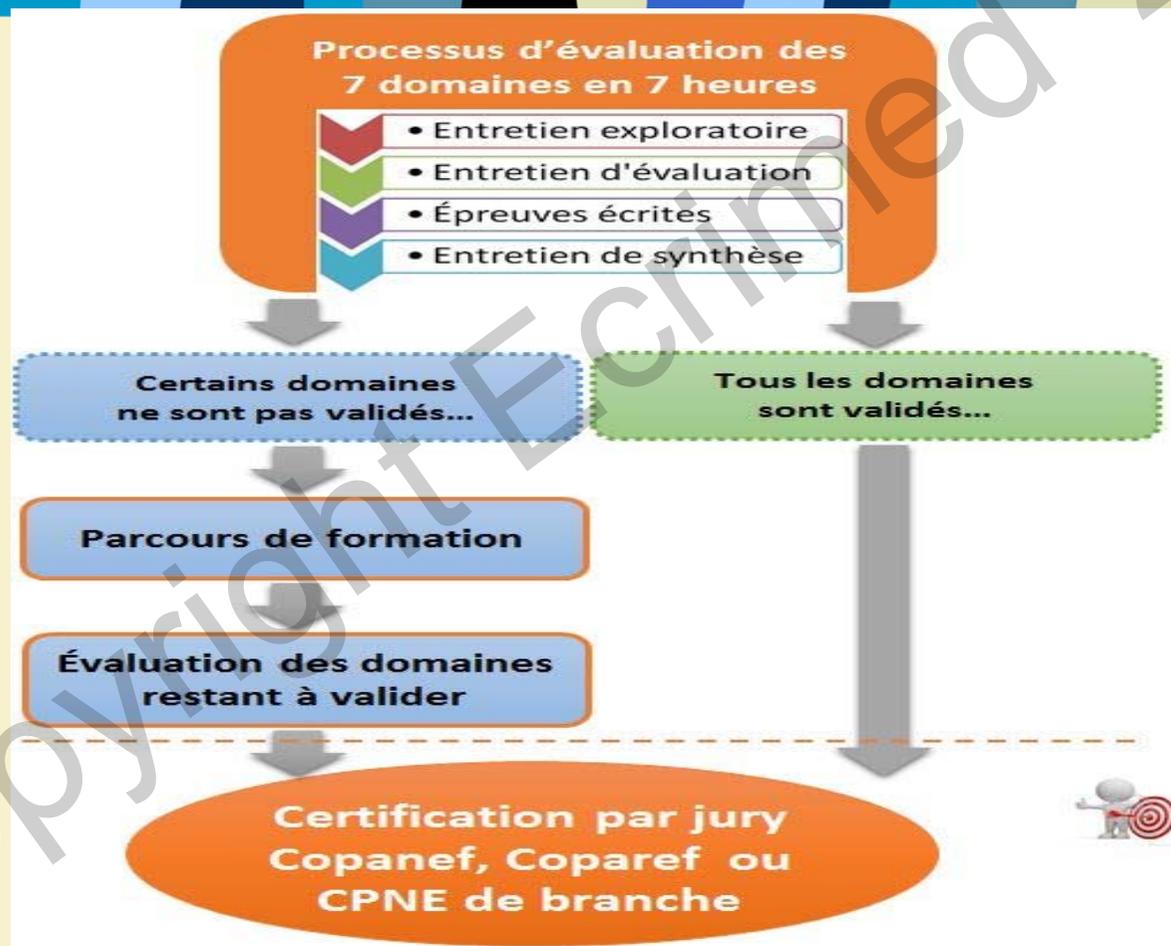
- 
- **OU ( si non réussite )**
  - **Un parcours de formation (éventuel)**  
→ **Vers la certification CLéA**
  - **Une nouvelle évaluation**
  - **Certification par jury (Coparef ou CNPE de branche)**

# Étapes de l'évaluation

*(que tous les évaluateurs doivent respecter)*

- **Clarifier et identifier** les compétences attendues au regard du *Socle*
- **Formaliser et valoriser** les acquis de la personne
- **Valider** les compétences « socle »
- **Préconiser** des parcours de formation modularisés, contextualisés, individualisés, autour de mise en situation
- **Évaluer** les connaissances acquises et les compétences mises en œuvre après le parcours de formation
- **Présenter le dossier de certification** au jury (Coparef/CNPE de branche)

[www.ressources-de-la-formation.fr](http://www.ressources-de-la-formation.fr)



# Évaluation CLéA

- Pour que le certificat Cléa ait une valeur auprès des employeurs, des **organismes** ont été **habilités** au niveau national, par le Copanef, pour « [...] *garantir la qualité du positionnement et de l'évaluation d'évaluation offerts aux candidats* »
- L'**AFPA** ;
- La Fédération nationale des **UROF** (union régionale des organismes de formation) ;
- Le Groupement **2A2C** (CLPS « L'enjeu compétences » de Rennes, AFEC de Paris, CREPT Formation de Toulouse, ALAJI SAS de Nancy)
- L'**INFREP** (réseau national créé par la Ligue de l'Enseignement) ;
- Le réseau des **APP (APAPP)** ;
- Le réseau des **GRETA** (groupement d'établissements Education nationale).

## *Le Socle est construit autour de :*

- **7 domaines de compétences**
- **28 sous domaines**
- **108 critères d'évaluation**

# Rappel des 7 domaines .

« I. Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :

1° La **communication en français** ;

2° L'utilisation des **règles de base de calcul et du raisonnement mathématique** ;

3° L'utilisation des **techniques usuelles de l'information et de la communication numérique** ;

4° L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un **travail en équipe** ;

5° L'aptitude à **travailler en autonomie** et à **réaliser un objectif individuel** ;

6° La capacité d'**apprendre à apprendre** tout au long de la vie ;

7° La maîtrise des **gestes et postures** et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires. »

« II. Au socle de connaissances et de compétences professionnelles mentionné au I, peuvent s'ajouter des **modules complémentaires** définis dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, pour **lutter contre l'illettrisme** et favoriser l'**accès à la qualification**. »



- **1 - Communiquer en français :**

- Écouter et comprendre
- S'exprimer à l'oral
- Lire
- Écrire
- Décrire et formuler



## ■ 2 - Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique :

- Se repérer dans l'univers des nombres
- Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations
- Lire et calculer les unités de mesures de temps et de quantités
- Se repérer dans l'espace
- Restituer oralement un raisonnement mathématique



■ **3 - Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique :**

- Connaitre son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur
- Saisir et mettre en forme du texte et gérer un document
- Se repérer dans l'environnement internet et effectuer une recherche sur le web
- Utiliser la fonction de messagerie



■ **4 - Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe :**

- Respecter les règles de vie collective
- Travailler en équipe
- Contribuer dans un groupe
- Communiquer



■ **5 - Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel :**

- Comprendre son environnement de travail
- Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d'une action simple ou d'un projet
- Prendre des initiatives et être force de proposition



■ **6 - Apprendre à apprendre tout au long de la vie :**

- Accumuler de l'expérience et en tirer les leçons appropriées
- Entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel
- Optimiser les conditions d'apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)



■ **7 - Maitriser les gestes et postures, et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires :**

- Respecter un règlement sécurité, hygiène et environnement, une procédure qualité
- Avoir les bons gestes et réflexes afin d'éviter les risques
- Être capable d'appliquer les gestes de premiers secours
- Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergies.

# Exemple de critères (savoirs – savoir faire) à évaluer et, si besoin, à travailler

## Sous-domaine : « lire »

- 1.3.1 Après lecture d'un document professionnel, les informations communiquées sur celui-ci sont comprises.
- 1.3.2 La nature et la fonction de chacun des documents sont précisément identifiées.
- 1.3.3 Les erreurs sont repérées entre le document original et le document remis travaillé.
- 1.3.4 Les réponses apportées aux questions relatives à la lecture et compréhension d'un tableau à double entrée sont exactes. Les informations contenues dans un tableau à double entrée sont correctement utilisées.

# ATTENTION

- *CléA* n'est pas un dispositif mais une **certification (inter)professionnelle**.
- Plusieurs dispositifs centrés sur le développement des compétences clés (de base) peuvent donc être mobilisés pour prendre en charge l'obtention de la certification CléA
  - ... appels d'offres des conseils régionaux, compte personnel de formation, contrats et périodes de professionnalisation, plan de formation des entreprises...
  - ... *Y compris des formations dites « LCI » centrées sur le développement des compétences clés/de base*

N.B. 1

Toutes les formations menant au « Socle des compétences et des connaissances professionnelles **sont éligibles de droit**

**POUR RAPPEL**

Le CPF concerne AUSSI des formations non qualifiantes.

## NB 2

- **AUCUN public n'est exclu de la certification « CLéA »** en autant que la personne soit en activité professionnelle ou en insertion professionnelle, salariée, demandeur d'emploi, en insertion professionnelle
  - **Les personnes en situation d'illettrisme ne sont pas à exclure**  
...
  - Elle a **5 ans** pour valider ses acquis, ses compétences

Rappel : des **modules complémentaires** ajoutés à l'initiative des régions, notamment dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.



**Le référentiel Socle (S2CP)**

**CLéA**

**Les 4 degrés de littératie du**  
*Cadre national de référence de l'ANLCI*

**Le RCCSP**

# Rapprochement

## Entre

- les 108 critères d'évaluation et résultats attendus de la **certification CléA**

## Et

- les 4 degrés du **Cadre de référence national** de référence de l'ANLCI
- les 3 degrés du **Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP)** de l'ANLCI

# Pour situer le degré d'exigence de chacun des critères d'évaluation de la certification CLéA,

validant chacun des 28 sous-domaines (des 7 domaines) du référentiel S2CP, nous avons établi une correspondance avec :

**le Cadre national de référence de l'ANLCI** (4 degrés),

lorsque les descripteurs faisaient écho à la mobilisation des **compétences de base** à savoir :

- la **compétence communicative** (compréhension et expression orales ou écrites),
- la **compétence mathématique** (numératie, calcul, opération sur des grandeurs),
- la **compétence cognitive** (raisonnement logique, résolution de problèmes, repérage dans l'espace et dans le temps) ;

*le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) de l'ANLCI (3 degrés)*

lorsque les descripteurs faisaient écho à la mobilisation d'autres compétences clés :

- utiliser les TIC numériques,
- travailler en équipe,
- faire preuve d'autonomie,
- apprendre à apprendre,
- respecter les règles et adopter la bonne posture...



De nombreux descripteurs coïncident avec

- une « sortie des situations d'illettrisme » (fin du degré 2).

D'autres attestent de connaissances, d'aptitudes et de comportements que l'on peut mobiliser

- à l'issue du degré 3,  
degré à atteindre pour éviter « l'illettrisme de retour ».



*Certains critères d'évaluation du référentiel S2CP peuvent, selon l'interprétation qui en est faite, se rapprocher de différents degrés du Cadre national de référence ou du RCCSP.*

*.. en fonction des situations d'action, du choix des documents supports d'action*

***Mais ...***



Les évaluateurs ont certainement tenu compte du fait que

- le S2CP est un « **référentiel SOCLE** »
- et que la certification a été conçue pour celles et ceux qui sont sortis du système scolaire **sans qualification, sans diplôme,**
- ou pour celles et ceux dont le diplôme était obsolète.

# Rappel

- Le Cadre national de référence et le RCCSP sont en effet des **référentiels de compétences**
- Socle de connaissances et de compétences professionnelles (S2CP) est un **référentiel de certification (CLéA)**.

# Situations d'illettrisme Compétences de base

Agence nationale de lutte contre  
l'illettrisme (ANLCI)  
(Création en 2000)

## → Rappel terminologique

- **En France, pour les personnes qui ont été scolarisées en France** et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des savoirs de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle de **situation d'illettrisme**.
  - Il s'agit de **réapprendre**, de **renouer** avec la culture de l'écrit.
- N.B. Dans les autres pays, on parle de **littératie** (paliers de littératie) ou d'*analphabétisme fonctionnel*

- 
- Pour les personnes de langue étrangère, non ou peu scolarisées dans leur pays d'origine,
  - en France,
  - on parle **d'analphabétisme**.

→ Il s'agit d'entrer dans un *premier apprentissage* (ANLCI)

N.B. Dans les autres pays, on parle aussi *d'analphabétisme*, mais on ne limite pas le processus d'« alphabétisation » aux personnes de langue étrangère. ( Voir Lire et Ecrire/Belgique « Alphabétisation pour tous »)

# Définition de l'illettrisme ANLCI - 2003

- « L'illettrisme qualifie la situation de personnes de **plus de 16 ans** qui,
- bien qu'ayant été **scolarisées**,
- ne parviennent pas à **lire et comprendre** un texte portant sur des **situations** de leur **vie quotidienne**,
- et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des **informations simples** »

[...]

## Définition de l'ANLCI - 2003 (suite)

- Pour certaines personnes, ces difficultés en **lecture et écriture** peuvent **se combiner**, à des degrés **divers**, avec une insuffisante maîtrise d'autres **compétences de base** comme :
  - la **communication orale**,
  - le **raisonnement logique**,
  - la **compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations**,
  - la **prise de repères dans l'espace et le temps**, etc.

## Définition ANLCI 2003 (suite)

- Pour certaines personnes,
- ces difficultés en lecture et écriture peuvent **se combiner**,
- à des degrés divers,
- avec une insuffisante **maîtrise d'autres compétences** de base comme :

## Définition ANLCI 2003 (suite)

[insuffisante maîtrise d'autres **compétences de base** comme :]

- la communication orale,
- le raisonnement logique,
- la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations,
- la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc...

## Définition ANLCI\* 2003 (suite)

- Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont **acquis de l'expérience,**
- une **culture** et
- un **capital de compétences**
- en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire.

## Définition ANLCI\* 2003 (suite)

- Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle,
- mais l'équilibre est fragile,
- et le risque de marginalisation permanent.
- D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.

# Compétences de base

Agence nationale de lutte contre  
l'illettrisme (ANLCI)

# Les 4 degrés de l'ANLCI

- **Degré 1 : Repères structurants**
- Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions réponses simples, etc.
- **Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante**
- Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.
- **Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées**
- Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc. Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.
- **Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance**
- Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

# Les 4 degrés de l'ANLCI

- **Degré 1 : Repères structurants**
- Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions réponses simples, etc.

# Les 4 degrés de l'ANLCI

- **Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante**
- Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

# Les 4 degrés de l'ANLCI

- **Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées**
- Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc. Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...).  
Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

# Les 4 degrés de l'ANLCI

- **Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance**
- Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

# Compétences de base

**Le socle** des compétences fondamentales, le noyau central des compétences central des compétences clés, « les compétences à la base de la base » regroupe :

- **la compétence linguistique** : parler, comprendre, (ce que les Anglais appellent « oracy ») lire, écrire, (littératie)
- **la compétence mathématique** : compter, calculer (numératie)
- **la compétence cognitive** : raisonnement logique, repérage

# A ces « compétences de base », s'ajoutent ...

des compétences clés du type ...

- **communiquer efficacement**, à l'oral et à l'écrit, et à interagir dans des groupes socialement ou culturellement hétérogènes
- **utiliser les technologies de l'information et de la communication** ;
- **résoudre des problèmes**;
- **prendre des initiatives**, des décisions ;
- **coopérer avec autrui**, (écoute, communication, négociation, travail en groupe ...)
- **conduire un projet** ;
- **apprendre de façon autonome...**

non prises en compte dans les 4 degrés (CNR/ANLCI, 2003)

Merci à toutes et à tous

de votre participation